

« La restitution des œuvres permet d'interroger le "passif colonial" »

La réouverture du Musée royal de l'Afrique centrale relance le débat sur la restitution du patrimoine culturel africain. Véronique Clette-Gakuba, chercheuse à l'Institut de sociologie de l'ULB, estime que cette question pose l'enjeu des rapports hégémoniques en matière de savoirs.

PAR VÉRONIQUE CLETTE-GAKUBA

La présence des diasporas africaines dans le Musée royal de l'Afrique centrale (1) a engendré une critique postcoloniale nécessaire mais cela, sans rien changer de la colonialité caractérisant les rapports de la Belgique à ses anciens colonies/protectorats. Le message institutionnel est : « Nous impliquons bel et bien les populations originaires des pays d'où viennent les collections. » L'implication des diasporas leur permettrait ainsi de se réapproprié un patrimoine culturel présenté comme partagé. Multipliant ce type de collaborations, le musée a scellé le sort de la restitution : il troque une restitution physique et politique contre une restitution virtuelle et symbolique. Je soutiens l'idée que la participation des diasporas au sein du musée cessera de se voir instrumentalisée le jour où elle arrêtera de servir les intérêts d'une politique de non-restitution. Mais quels sont, au juste, les freins à cette restitution ?

À la période où le musée du Congo voit le jour (entre 1897 et 1910), sont en train de se constituer les collections d'art visuels qui vont asseoir une identité forte à la Belgique. Les peintures des primitifs flamands vont intégrer l'histoire de l'art moderne belge et le Musée royal des beaux-arts devenir un joyau national. Dans cet essor d'une identité nationale via l'art, le musée du Congo – son architecture néoclassique, son style intérieur Art nouveau et sa collection d'objets ethnographiques grandissante – va consolider le patrimoine visuel de la Belgique. Les pièces ramenées de l'Afrique centrale, y compris les restes humains sont déplacées vers l'Institut des sciences naturelles (2), les artefacts qualifiés d'œuvres vers le Musée d'art et d'histoire et les artefacts davantage qualifiés d'objets ethnographiques vont au Musée royal de l'Afrique centrale. L'enjeu de la restitution exige de bien vouloir interroger le « passif colonial » belge dormant sous le réseau d'œuvres.

L'expertise belge au cœur des enjeux

Le Musée royal de l'Afrique centrale est avant tout un institut d'expertises pour lequel le continent africain représente un vaste champ de connaissances scientifiques. Outre sa fonction muséale, la collection d'objets ethnographiques sert d'atout scientifique et diplomatique à la Belgique. Or, la question de la restitution, au-delà à nouveau du simple fait de rendre, signifie que l'on puisse remettre en cause les savoirs eurocentrés produits jusqu'ici à partir de ces artefacts et objets (comprenant également insectes, plantes médicinales, etc.). Autrement dit, sous la restitution se loge l'enjeu des rapports hégémoniques en matière de savoirs, d'épistémologies et des finalités attribuées aux savoirs produits. Se pose la question politique : « qui » produit des savoirs, sur « qui » et pour « qui » ?

Le musée de Tervuren a fait glisser l'enjeu politique de la restitution vers le registre de la coopération culturelle (3). Cela en brandissant des arguments remettant en cause la capacité des nouveaux États indépendants à conserver leurs objets. Une manière, dès lors, de ne pas qualifier plus avant les conditions d'acquisition de ces objets. Si l'Unesco a bien établi une convention de restitution en 1970, celle-ci n'est pas rétroactive. En 2002, un autre élément va jouer en faveur de cette politique de non-restitution : dix-huit directions des plus grands musées mondiaux signent une déclaration décrétant l'importance de leur rôle de garants envers un patrimoine dit universel ; déclaration à laquelle le Musée royal de l'Afrique centrale adhère. L'idéologie de la coopération, la préten-tive objectivité scientifique comme valeur supérieure et l'absence d'études systématiques sur les modalités d'acquisition sont autant de facteurs détournant l'attention d'une réflexion critique sur les enjeux politiques de la restitution.

→ Les diasporas dans tout cela...

L'implication des diasporas est presque une obligation institutionnelle depuis que l'objet social des musées ethnographiques est en crise : le discours sur l'Afrique sans les Africains n'est politiquement plus tenable et, par ailleurs,

des organismes comme l'Icom (4) veillent à la protection des droits sur les héritages culturels. Impliquer les diasporas dans les choix scénographiques permet aux musées de se redéfinir une approche plus inclusive, valorisant la multiculturalité des villes et participant à faire reconnaître la nécessité d'un point de vue africain sur les collections. Mais en aucun cas cette muséologie participative ne résout la question de la restitution. En revanche, elle permet une réouverture du Musée royal de l'Afrique centrale en toute légitimité. Certains auteurs vont jusqu'à suggérer que cette participation des diasporas ouvrirait de nouveaux cycles de prédation.

Plutôt que de continuer à faire dépendre la survie d'une institution d'une instrumentalisation des diasporas, je propose que celles-ci servent sur un mode participatif à faire revivre une institution avec les vrais problèmes que pose la question de la restitution, notamment celle des intrications entre patrimoine belge et colonisation. La participation des diasporas pourrait servir précisément à travailler les questions éminemment complexes si l'on veut éviter une restitution superficielle : à qui rendre ces objets ? à quels pays ? à quels groupes ? avec quelles alliances ? Et avec quels effets recherchés ?

(1) Le Comraf (Conseil de consultation entre le musée et les diasporas africaines) existe depuis 2003 et le G6 (experts des diasporas africaines) a suivi le processus de rénovation depuis 2014.

(2) Voir *Paris Match*, mai 2018.

(3) Voir les travaux de Sarah Van Beurden.

(4) Conseil international des musées.

« Leur exposition en Europe en a fait des chefs-d'œuvre universels »

Pour Laurent Petitgirard, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts en France, une plus grande circulation des œuvres est préférable à des restitutions massives.

ENTRETIEN : GÉRALD PAPY

La France est confrontée, comme la Belgique, à la question de la restitution du patrimoine culturel africain (voir « *Repère* »). Mais elle a pour spécificité de garantir par la loi l'inaliénabilité des collections nationales. L'Académie des beaux-arts s'est fondée le 28 novembre dernier sur ce principe pour exprimer ses fortes réticences à des restitutions. Son secrétaire perpétuel, le compositeur et chef d'orchestre Laurent Petitgirard, explique au Vif/L'Express cette position.

L'Académie des beaux-arts insiste sur l'inaliénabilité des collections nationales. Qu'implique ce principe ?

Ce principe d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des collections nationales garantit la protection et l'intégrité de l'ensemble du corpus des biens culturels acquis par l'Etat français au cours des siècles afin de les préserver en premier lieu de toute spéculation. Il protège le propriétaire public, y compris contre lui-même, et assure la pérennité des collections. Ce n'est pas la première fois

que la question de l'inaliénabilité des collections nationales est remise en cause depuis que l'édit de Moulins de 1566 en a consacré la notion, réaffirmée par la Révolution française de 1789 et sans discontinuer depuis... Au cours des dix dernières années, de nombreux rapports, y compris parlementaires, ont déjà proposé des évolutions du Code du patrimoine contre lesquelles l'Académie s'était déjà prononcée. Combien de trésors, aujourd'hui exposés ou conservés dans nos musées, auraient simplement et à jamais disparu sans cela ?

En rappelant ce principe d'inaliénabilité et en réduisant la possibilité de déclassements « au cas par cas » tout en vous montrant favorable à une plus grande circulation des œuvres, n'adressez-vous pas une fin de non-recevoir polie aux partisans de la restitution du patrimoine culturel africain ?

Je me réjouis tout d'abord que le point de vue défendu par l'Académie des beaux-arts est désormais soutenu par le ministre français de la Culture, Franck Riester, qui prône également la circulation plutôt que des restitutions massives. Notre position

se veut à la fois ferme et ouverte. Etre fermement attaché au principe, celui de l'inaliénabilité, ne veut pas dire que des aménagements voire des exceptions ne doivent pas exister. Des exceptions sont d'ailleurs déjà prévues par la loi, le déclassement en étant la forme la plus définitive. Mais oui, nous considérons en effet que ces déclassements doivent être appréciés avec mesure et « au cas par cas ». Quant aux aménagements au principe, nous souhaitons les encourager et qu'ils se développent. Qu'il s'agisse par exemple des prêts, y compris de longue durée, des mesures de dépôt ou d'expositions organisées en partenariat, les solutions juridiques existent déjà et la circulation des œuvres, voulue à juste titre par le président français, est donc non seulement souhaitable mais aussi d'ores et déjà possible en l'état actuel du droit. Que ces pistes soient sous-utilisées ? Manifestement. Cela implique peut-être qu'un dialogue plus intense et plus apaisé soit noué avec les pays concernés et que les initiatives prises par la France soit par ailleurs discutées avec nos partenaires européens.

La précarité des institutions muséales dans certains pays d'Afrique est-elle un argument qui a motivé votre décision ?

La question des conditions de conservation et d'exposition ne peut naturellement pas être mise de côté. Les œuvres dont nous parlons, souvent anciennes voire très anciennes, peuvent aussi être extrêmement fragiles et méritent que nous prenions toutes les précautions pour assurer leur intégrité. Les grands établissements culturels français ont acquis une solide compétence en matière

muséale, une technicité internationalement reconnue. Il faut donc naturellement encourager fortement toutes les coopérations visant à aider les pays en question à construire les équipements propres à accueillir ces œuvres, dans des conditions optimales de présentation, mais aussi de sécurité. C'est ce que fait notamment le musée du Quai Branly - Jacques Chirac avec le Bénin (NDLR : *une première liste de 26 œuvres destinées à être rendues a été arrêtée*). Cette démarche doit assurément servir d'exemple. Les initiatives locales doivent être soutenues. Ce qui est vrai en matière patrimoniale l'est d'ailleurs tout autant en matière de création artistique. C'est un ensemble cohérent qu'il faut construire et que nous appelons de nos vœux.

Sur le principe, n'est-il pas légitime pour les responsables des pays d'origine de ces joyaux de réclamer la restitution d'œuvres pillées et volées ? Si oui, comment y répondre ?

La réponse de notre Académie est sans détour : oui, il est naturellement légitime de donner accès à tous les peuples aux chefs-d'œuvre artistiques de leur civilisation sur leurs propres territoires. Il s'agit là d'une revendication juste et compréhensible, qui fait en même temps appel à des considérations mémorielles, donc forcément sensibles, que nous ne pouvons ignorer. Mais nous estimons néanmoins que le musée universel, inventé par la France, est une idée généreuse, moderne et plus que jamais nécessaire en ce qu'elle participe au dialogue entre les cultures et les civilisations. Le fait que des œuvres majeures du patrimoine culturel africain aient pu

« NE DOIT-ON PAS SE RÉJOUIR QUE LE LOUVRE S'APPRÊTE À DÉPASSER LES DIX MILLIONS DE VISITEURS POUR L'ANNÉE 2018 ? »

être exposées en Europe dans des institutions telles que le musée du Quai Branly - Jacques Chirac a changé le regard sur ces œuvres et contribué à ce qu'elles soient reconnues aujourd'hui comme des chefs-d'œuvre non seulement « africains » mais universels. Ne doit-on pas se réjouir que le Louvre s'apprête à dépasser les dix millions de visiteurs pour l'année 2018, des visiteurs qui, venus du monde entier, ont pu admirer les trésors de l'humanité qu'expose le plus grand musée du monde ? Assurément oui. Mais cela n'empêche naturellement pas de favoriser au maximum la circulation des œuvres, bien au contraire. ■

REPÈRE LÉGITIME OU DANGEREUX ?

La question de la restitution du patrimoine culturel africain à sa terre d'origine revient dans l'actualité par deux biais. La réouverture du Musée de l'Afrique centrale de Tervuren sous l'appellation AfricaMuseum, le 8 décembre, après quatre ans de travaux relance le débat. En septembre, un collectif de professeurs d'université,

d'experts et de responsables d'associations demandait au gouvernement belge la restitution des trésors volés à l'Afrique (*Le Soir* du 26 septembre dernier). Conservateur chargé des collections ethnographiques du musée, Julien Volper estime que « certains courants de pensée, investis d'une mission visant à condamner des actes du passé selon les lois et, surtout, la morale actuelles, sont dangereux » (*Le Monde* du 30 novembre dernier). Autre actualité, l'historienne de l'art Bénédicte Savoy et l'écrivain Felwine Sarr ont remis, le 23 novembre, à Emmanuel Macron le « rapport sur la restitution du patrimoine africain » qu'il leur avait commandé. Il préconise une modification du Code du patrimoine français pour permettre la restitution des œuvres spoliées pendant la période de la colonisation. & P.